

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 MAI 2009**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
 Mmes : ANDRES, ASSELINE, BESNARD, COSSERON, DE SMET,
 DURAND, HAMEL/BRUN, HOCHET, LAVENAC, PINEL,
 VAUCLAIR, VIDEAU.
 Mrs : BALU, BRIARD, CARTERON, COLOMBE, CUIROT, DAUNOU,
 LE BLASTIER, LEMARIÉ, LILLE, RICHET, SAINT MARTIN.

Absents : Mmes : ORIOT (*excusée, pouvoir à E. DURAND*)
 Mrs : DURVILLE (*excusé, pouvoir à PH. BRIARD*)
 OZENNE (*excusé, pouvoir à X. RICHET*)

La séance est ouverte par Pierre ESTRADE, Maire, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

Sophie HOCHET est ensuite désignée secrétaire de la séance puis l'ordre du jour est abordé.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20/04/2009

L'intervention de Valérie PINEL relative à la politique « jeunes adultes » étant modifiée de la façon suivante : « annulation de la phrase : le Conseil Régional, le Conseil Général sont des supports pour que l'on vive mieux tous ensemble et remplacement par ***le Conseil Régional et le Conseil Général sont des supports pouvant apporter une aide pour l'obtention de subventions*** », c'est à l'unanimité que le procès-verbal de la réunion du 20 avril dernier est adopté.

II - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A. Gestion du Domaine de la Baronnie

1°) décision sur le principe de gestion en délégation de service public (DSP)

Avant d'aborder le débat et en raison de leurs responsabilités au sein de l'AGACSBO (*actuel délégataire*), Olivier SAINT-MARTIN, Marie ASSELINE et Maud VIDEAU quittent la séance.

Martine LAVENAC, Premier Maire Adjoint chargé de la Culture et de la Jeunesse, retrace l'historique de la gestion du Domaine depuis décembre 1997 qui s'est effectuée, par deux contrats successifs (*1997/2003 et 2003/2009*), sous forme de délégation de service public dans le cadre de la loi Sapin du 29/01/1993, le dernier ayant pour terme le 03/12/2009. Elle précise qu'il s'agit ce soir, pour le Conseil Municipal, de se prononcer sur le principe de confier la gestion du Domaine en délégation de service public pour une nouvelle période de 6 ans, l'alternative étant la régie municipale.

S'en suit alors un débat au cours duquel les Élus de l'opposition : Catherine DE SMET, Jean LEMARIÉ et Valérie PINEL expriment leur désaccord sur le fait de délibérer sur le principe de la gestion en DSP alors que le cahier des charges qui sera adressé aux candidats n'est pas encore définitivement établi. S'ils écartent le principe de gestion en régie municipale qui fait appel à des compétences que la Mairie ne possède pas forcément et trouvent intéressant le principe d'une DSP qui, elle, possède les compétences requises pour ce genre de mission, ils estiment cependant que le cahier des charges, en la connaissance qui en est donnée ce soir, ne présente pas une ambition culturelle de la commune qui leur convient. Il faut donc, certes travailler sur l'aspect juridique du dossier, mais aussi sur la politique et les objectifs que la commune va fixer en matière culturelle.

Pierre ESTRADE, Martine LAVENAC, Daniel LE BLASTIER et Anita COSSERON resituent le débat de ce soir qui nous est imposé par la loi Sapin et qui est, d'abord, de décider du mode de gestion du Domaine de la Baronnie : délégation de service public ou régie municipale. Le projet de cahier des charges envoyé avec les convocations à la présente réunion est celui qui a fait l'objet d'un examen en Commission « Culture Jeunesse » et les modifications qu'elle a souhaité y apporter figurent dans les dossiers sur table. A ce stade, ce document est destiné à l'information des Élus, notamment des nouveaux qui découvrent le fonctionnement d'une délégation de service public. Il est évident qu'il sera « retravaillé » et ce n'est qu'au cours de sa réunion du 15 juin que le Conseil l'adoptera en sa version définitive.

Le Maire détaille la première partie de la procédure qui sera mise en œuvre si le Conseil Municipal adopte le principe d'une DSP : tout d'abord, un avis d'appel public à candidature paraîtra dans la presse spécialisée. Ensuite, la Commission de Délégation de Service Public arrêtera la liste des candidats admis à présenter une offre. C'est alors (*vers fin juillet*) que leur sera adressé le dossier de consultation qui comportera, entre autres, le cahier des charges.

Il précise que ce dernier document fait état des missions qui seront confiées au délégataire et non de la politique culturelle de la commune qui est du domaine du Conseil Municipal.

A l'issue de ce débat, le principe de gérer le Domaine de la Baronnie dans le cadre d'une délégation de service public est **adopté par 18 voix pour et 6 abstentions** (*celles des Élus de l'opposition*).

Retour dans la salle de Olivier SAINT-MARTIN, Marie ASSELINE et Maud VIDEAU.

2°) conditions de dépôt des listes pour la constitution de la commission de délégation de service public (CDSP)

Sur proposition de Pierre ESTRADE qui rappelle le mode d'élection des membres de cette commission (*représentation proportionnelle au plus fort reste*), **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide que les listes devront être déposées pour le vendredi 5 juin au plus tard sachant que cette commission est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants et qu'elle est présidée de droit par le Maire. Il rappelle que la constitution de cette commission aura lieu le 15 juin.

B. Constitution du Jury d'Assises 2010

Conformément à la circulaire préfectorale du 08/04/2009, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 9 jurés à partir de la liste électorale étant précisé que seulement 3 d'entre eux seront retenus par une commission présidée au siège de la Cour d'Assises par M. le Président de la Cour d'Appel.

C. Taxation des contrôles de conformité aux réseaux

Sur proposition de Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux et des Affaires Économiques, afin de rendre service à la population et sachant que nos Agents Techniques ont les compétences requises pour vérifier la conformité des branchements particuliers aux réseaux publics, c'est **à l'unanimité** que le Conseil Municipal décide qu'une participation forfaitaire de 150 € sera perçue pour effectuer ces contrôles.

III – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Pierre ESTRADE, Maire :

- rappelle les Élections Européennes du 7 juin prochain et sollicite les personnes disponibles pour tenir des permanences dans les bureaux de vote sachant que le scrutin aura lieu de 8 à 18 h,
- précise que nous devrions avoir connaissance du projet de mandat de Caen la Mer et de son financement au cours du Conseil Communautaire du 19 juin qui se tiendra dorénavant à l'ERBA (*école régionale des Beaux Arts*),

Élisabeth DURAND, Maire Adjoint chargé des Affaires Scolaires et des Affaires Sociales :

- indique que nous sommes en cours de procédure de renouvellement du marché de fourniture des repas scolaires et que les plis devaient parvenir pour le vendredi 15 mai au plus tard. Le résultat des offres sera présenté, pour avis, à la Commission d'Appel d'Offres et à la commission des Affaires Scolaires et des Affaires Sociales, au cours d'une réunion programmée au 2 juin prochain,

- signale que nous avons envoyé aujourd'hui à la CAF (*caisse d'allocations familiales*) notre dossier RAM (*relais d'assistantes maternelles*). Il devrait être examiné courant juin en même temps que notre contrat « Enfance Jeunesse » qui succèdera au contrat temps libres.

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement :

- confirme que les 4 défibrillateurs sont maintenant opérationnels et que deux modules de formation à destination du personnel ont déjà eu lieu, d'autres seront programmés pour la population,
- annonce que, dans le cadre de la journée de l'environnement programmée au 5 juin et afin de sensibiliser la population au recyclage des déchets, nous distribuerons le lendemain, samedi 6 juin de 14 à 18 h, 100 sacs de compost que nous fournirons Caen la Mer. Cette opération aura lieu sur le parking de la halle de sports dans le cadre de « Bretteville en fête ».

Olivier SAINT-MARTIN, Conseiller Municipal Délégué Président de l'AGACSBO, confirme que « Bretteville en fête » se déroulera au terrain de sports samedi 6 juin de 15 à 22 h : un concert, des jeux et de nombreuses animations seront organisées dont certaines avec structures gonflables pour les jeunes enfants. Il y aura buvette et restauration sur place.

Philippe BRIARD, Maire Adjoint chargé de la politique sportive :

- fait part du tournoi annuel de pétanque qui aura lieu à la halle de sports également le samedi 6 juin : la population et toutes les associations sont invitées à y participer,
- rappelle que, durant cette semaine, nous avons mis les terrains de foot à disposition de l'équipe de Norvège pour ses entraînements dans le cadre du « Tour élite 19 ans », le planning des entraînements est consultable sur le site Internet de la commune,
- donne, en cette fin de saison, les résultats sportifs :
 - l'équipe première de foot descend en DHR après une année passée en DSR,
 - l'équipe première féminine de basket monte en régionale 1 comme l'équipe « hommes » qui était montée l'an dernier et s'y maintient cette année,
 - l'équipe mixte badminton ne sera plus en Région à compter de septembre prochain,
- annonce que la traditionnelle cérémonie de remise des médailles des filières « culturelle » et « sportive », est programmée au samedi 27 juin à 11 h à la Mairie.

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux et des Affaires Économiques,

informe que :

- le résultat de l'appel d'offres pour les travaux de mise aux normes des derniers arrêts bus rentre dans l'estimation que nous avons déterminée. Les travaux auront lieu en juin, juillet et septembre,
- les travaux de réfection du réseau d'eaux usées seront programmés en juin, juillet, septembre et octobre,
- nous avons missionné un architecte pour le réaménagement du gymnase en faveur du basket,
- l'achèvement de la piste cyclable au droit du complexe hôtelier aura lieu en juillet, le poteau ayant été déplacé par le SDEC,
- le groupe de travail chargé de réfléchir à la tarification de la restauration scolaire se réunira demain soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.